

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4117

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport annuel 2012 de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées**

service : **Direction de la prospective et du dialogue public**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coste

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : **vendredi 13 septembre 2013**

Secrétaire élu : **Monsieur Marc Augoyard**

Compte-rendu affiché le : **lundi 30 septembre 2013**

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagonne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4117**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport annuel 2012 de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0397 du 15 décembre 2008, la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées de la Communauté urbaine de Lyon a été créée en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement.

Présidée par le Vice-Président en charge de la participation citoyenne en qualité de représentant du Président de la Communauté urbaine, elle comprend :

- des représentants des Conférences locales des maires de la Communauté urbaine nommés par arrêté du Président,
- des représentants d'associations de personnes en situation de handicap et d'usagers nommés par arrêté du Président.

Par délibération n° 2012-2998 du Conseil du 21 mai 2012, la commission se compose d'un président, de 18 conseillers communautaires (titulaires et suppléants) représentant les Conférences locales des maires et de 25 associations représentées par 54 personnes.

Cette commission a pour missions de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- faire toutes propositions utiles en ces domaines,
- établir un rapport annuel.

Ce rapport annuel doit être présenté en Conseil de communauté et transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Présentation du rapport annuel 2012 de la commission

Le rapport dresse un bilan de l'activité de la commission qui s'est réunie 26 fois en 2012 (1 plénière, 2 bureaux, 7 visites de terrain et 16 groupes de travail). L'année 2012 confirme l'intérêt des visites de terrain qui permettent d'apporter des solutions concrètes partagées aux difficultés quotidiennes de déplacement des personnes handicapées :

- *le groupe de travail voirie et espaces publics* s'est réuni 9 fois (5 réunions et 4 visites de terrain). Il a suivi le déroulement du chantier pédagogique 2012. Ce dernier a porté sur plusieurs interventions sur les Communes de Lyon 3^e arrondissement et de Villeurbanne afin de supprimer des petits obstacles à l'accessibilité gênant le quotidien de nombreuses personnes. Le groupe de travail a également été consulté sur le projet de plan intercommunal d'accessibilité de la voirie 2013, la programmation des feux sonores sur les carrefours, la présentation du nouveau règlement de voirie ainsi que 2 projets d'aménagement urbain (l'accessibilité du projet de passerelle sur le Rhône entre Lyon 6^e et Caluire et Cuire-Saint Clair et l'accessibilité de la signalétique du projet Rives de Saône),

- *le groupe de travail établissements recevant du public* s'est réuni 6 fois (5 réunions et 1 visite de terrain). Ces rencontres s'inscrivent dans la continuité des 3 chantiers engagés par le groupe de travail depuis sa création en 2009 : le suivi de l'amélioration de l'accessibilité du Centre d'échanges de Lyon-Perrache, de l'Hôtel de communauté et des parkings gérés par Lyon Parc Auto. L'année 2012 se caractérise, notamment, par la création du quai bus accessible sur le Centre d'échanges de Lyon-Perrache à destination d'usagers malvoyants et en fauteuil roulant. Ce projet a été mené dans le cadre des groupes de travail établissements recevant du public et transports publics,

- *le groupe de travail transports publics* s'est réuni 6 fois (5 réunions et 1 visite de terrain). Il a été consulté sur la qualité du service Optibus, le nouveau service Optiguide, le bilan de la mise en service du projet Atoubus, sur la nouvelle signalétique pour les métros, tramways et funiculaire. Par ailleurs, des visites sur site ont permis de consulter ce groupe de travail sur les derniers aménagements réalisés en terme d'accessibilité sur le réseau des métros,

- *le groupe de travail logements* s'est réuni 2 fois afin de décliner les axes de travail : suivi et gestion des attestations d'accessibilité pour le bâti neuf en lien avec des communes volontaires, approche de recensement quantitatif du nombre de logements accessibles via les données des observatoires du logement.

Le rapport annuel s'appuie également sur un bilan des initiatives complémentaires de la Commission à savoir :

- le développement de la sensibilisation à l'accessibilité des délégataires de services publics de la Communauté urbaine et notamment de Lyon Parc Auto pour l'amélioration de l'accessibilité des parkings et la Société d'aménagements urbain et rural (SAUR) pour l'amélioration de l'accessibilité des 2 cimetières communautaires situés à Bron et Rillieux la Pape,

- le renforcement de la coopération de la Commission avec les communes, notamment, dans le cadre de la mise en oeuvre des chantiers pédagogiques du groupe de travail voirie et espaces publics, dans le cadre du groupe de travail logements et dans le cadre de la concertation accessibilité sur les projets d'aménagement urbain ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport annuel 2012 de la Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.